

Procès verbal de l'assemblée générale de l'Association des Rapin de Suisse du 25 avril 2010 à l'auberge communale La Vente à Payerne à 10 heures

1. Ouverture de l'assemblée et introduction du président

Le président Jean-Paul Rapin déclare avec grand plaisir que la quatrième assemblée de l'association est ouverte.

Il mentionne que nous pouvons valablement siéger. Les membres de l'association ont été convoqués statutairement à cette séance et ont connaissance de l'ordre du jour. Le quorum est largement atteint, 42 membres étant présents. De nombreux membres ont pris la peine de s'excuser, étant retenus par d'autres manifestations.

Depuis notre dernière assemblée générale dans le cadre des fêtes du 700^{ème} à Corcelles l'année passée, le comité s'est réuni régulièrement pour préparer la journée d'aujourd'hui et tirer le bilan des fêtes de 2009. Le franc succès – une centaine de personnes le samedi et plus de deux cent cinquante le dimanche – a récompensé les efforts des organisateurs. Qu'ils soient remerciés chaleureusement.

Le résultat financier a été conforme aux prévisions. Le fond de réserve prévu pour cette manifestation n'a été que peu sollicité. Il n'a diminué que de 700 francs environ. Bravo au caissier et aux responsables des commissions.

Le but de notre association est de favoriser les retrouvailles et de mieux nous connaître entre membres. Nous continuons sur cette voie aujourd'hui et, vous avez suivi puisque quarante membres se sont inscrits pour l'excursion malgré les nombreuses autres manifestations ayant lieu ce même jour.

Nos finances sont saines. Notre capital est d'environ quatre mille francs. C'est ce qui nous permet de prendre en charge une partie des frais de l'excursion d'aujourd'hui pour récompenser nos membres qui nous soutiennent depuis le début.

2. Scrutateurs à désigner

Est présent dans la salle, le scrutateur de l'année passée, Divic Rapin de Genève. Pour le seconder, un vétéran de la fonction en la personne d' André Rapin d'Orbe est élu à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour : est accepté tel quel.

4. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2009

Aucun membre n'en demandant la lecture, il est accepté sans modifications.

5. Elections statutaires

Il n'y a pas de démission au comité. Ce dernier a été élu en 2009 pour deux ans. Nous aurons des élections l'année prochaine pour 2011 et 2012.

6. Présentation et adoption des comptes 2009

Les comptes de la fête du 700^{ème} ont bouclé avec un léger déficit de Frs 761.20. Celui-ci est dû aux prestations ajoutées, à savoir l'accueil café-croissant du samedi matin et à l'apéritif au Mont Vully. Ce montant est pris en charge par le compte Fonds pour manifestations. Le

chiffre d'affaires du 700^{ème} a dépassé les Frs 20.000.-. La fortune de l'association atteint le montant de quatre mille francs. Aussi, nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité. Les comptes 2009 ont été vérifiés par Jean-Marc et Jean-Christophe Rapin le 21 avril dernier au domicile du caissier. Le rapport est lu par Jean-Christophe. Pour rappel, et selon l'article 22 des statuts, l'exercice de l'association débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Ayant procédé par sondage, les vérificateurs peuvent affirmer que la comptabilité et les écritures sont parfaitement tenues. La fortune s'élève au 31 décembre 2009 à Frs 4070.90 malgré un petit déficit de Frs 761.20 assumé par le fonds de réserve lors de manifestations. L'association peut s'enorgueillir d'une situation saine et prospère. Les vérificateurs remercient Alain Rapin et son épouse de leur accueil chaleureux. Ils recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes 2009 et d'en donner décharge aux vérificateurs. La discussion n'étant pas demandée, les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au caissier et aux vérificateurs.

7. Cotisations 2010 : sans changements, Frs 20.- en individuel et Frs 30.- pour une famille vivant sous le même toit.

8. Présentation et adoption du budget 2010-2011

Le président passe en revue le budget prévu en mentionnant que ses rubriques sont identiques d'année en année. Avec environ 4000 francs en caisse, la réserve pour l'excursion suite à l'assemblée générale peut toujours être attribuée pour autant que l'assemblée cautionne cette manière de faire. Concernant la rubrique des cotisations, les 25 frs mentionnés constituent une moyenne entre les personnes qui versent la cotisation individuelle ou familiale. Le budget est accepté à l'unanimité tel que présenté.

9. Date de la prochaine assemblée générale

Selon nos statuts, elle a lieu le dimanche précédent la fête de mai à Corcelles. En 2011, cela ne sera pas possible puisque Pâques tombe sur le dimanche 30 avril ! Nous nous réunirons donc exceptionnellement le dimanche 15 mai 201, réservez déjà cette date et informez-en vos proches et vos amis absents aujourd'hui.

10. Divers et propositions

Jean-Claude Rapin remercie chaleureusement le comité au nom de tous les membres pour l'organisation parfaite des fêtes du 700^{ème}.

Le site Internet des Rapin a eu la visite d'un virus malveillant. Alain « Yoch » Rapin a pu l'éliminer. Il est en train de rétablir l'accès au site avec le concours de Marc-Henri Rapin.

La séance est levée par le président qui nous invite à l'apéritif offert par l'association.

Le président : Jean-Paul Rapin

La secrétaire : Ruth Rapin